

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2025.93 Du 15 décembre 2025
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 9 décembre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud La Celle Saint-Cloud 	Objet : Attribution de subventions aux associations de la Ville pour l'année 2026	
Secrétaire de séance : Blaise VIGNON En exercice : 33 Présents : 29 Pouvoirs : 4 Votants : 33 Pour : 22 Contre : 2 Abstentions : 9 1°Pour : 22 NPPV : 0 2°Pour : 21 NPPV : 1 3° Pour : 19 NPPV : 7 4° Pour : 21 NPPV : 1 5° Pour : 19 NPPV : 3 6° Pour : 21 NPPV : 1 7° Pour : 20 NPPV : 2	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL,</p> <p>Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121.29 et L. 2131-11,</p> <p>Vu l'avis favorable des membres de la Commission Animation – Culture – Sport, réunie le 25 novembre 2025,</p> <p>Vu l'avis favorable des membres de la Commission Vie sociale – Jeunesse – Famille, réunie le 26 novembre 2025,</p> <p>Vu l'avis favorable des membres de la Commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce, réunie le 26 novembre 2025,</p> <p>Considérant la volonté municipale de s'associer à la réussite des initiatives citoyennes et bénévoles menées dans les différents secteurs de la vie de la Commune en contribuant notamment à l'exercice de la vie associative par l'attribution de subventions de fonctionnement,</p>	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAK Benoît VIGNES Valérie LABORDE Anne-Sophie MARADEIX Richard LEJEUNE Mohamed KASMI <u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON Jean-Luc PRIEUR Juliette DECAUDIN	<p>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ</p> <p>1° A la majorité des membres présents et représentés, majorité par 22 voix pour, 2 voix contre Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD, et 9 abstentions Geneviève SALSAT, Dominique PAGES, Georges LEFEBURE, Jean-Luc PRIEUR, Michel AUBOUIN, Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Jean-François THOMAS, Stéphane MICHEL.</p> <p>Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice concerné.</p> <p>2° A la majorité des membres présents et représentés, par 21 voix pour, 2 voix contre Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD, et 9 abstentions Geneviève SALSAT, Dominique PAGES, Georges LEFEBURE, Jean-Luc PRIEUR, Michel AUBOUIN, Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Jean-François THOMAS, Stéphane MICHEL.</p> <p>Précise que pour l'association Club Aquatique Cellois, Madame Anne Sophie MARADEIX ne prend part ni au débat ni au vote.</p> <p>3° A la majorité des membres présents et représentés, par 19 voix pour, 1 voix contre Marie-Pierre DELAIGUE, et 6 abstentions Geneviève SALSAT, Georges LEFEBURE, Jean-Luc PRIEUR, Carmen OJEDA-COLLET, Jean-François THOMAS, Stéphane MICHEL.</p> <p>Précise que pour l'association Comité des Œuvres Sociales, Madame Sylvie d'ESTEVE, Monsieur Pierre SOUDRY, Madame Sophie TRINIAK, Monsieur Michel AUBOUIN, Madame Dominique PAGES, Monsieur Jean-François BARATON, Monsieur Olivier BLANCHARD ne prennent part ni au débat ni au vote.</p>	<p>Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20251218-2025-93-DE Date de réception préfecture : 18/12/2025</p>

Michel AUBOUIN Dominique PAGES	4° A la majorité des membres présents et représentés par 21 voix pour, 2 voix contre Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD, et 9 abstentions Geneviève SALSAT, Dominique PAGES, Georges LEFEBURE, Jean-Luc PRIEUR, Michel AUBOUIN, Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Jean-François THOMAS, Stéphane MICHEL.																								
Absents excusés : Geneviève SALSAT, Françoise ALBOUY, Vincent POUYET, Carmen OJEDA-COLLET.	Précise que pour l'association La Celle Saint Cloud Gymnastique, Monsieur Philippe LERIN ne prend part ni au débat ni au vote.																								
Absents ayant donné pouvoir : Geneviève SALSAT pouvoir à Michel AUBOUIN Françoise ALBOUY pouvoir à Pierre SOUDRY Vincent POUYET pouvoir à Sylvie d'ESTEVE Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean-François BRARATON.	5° A la majorité des membres présents et représentés, par 19 voix pour, 2 voix contre Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD, et 9 abstentions Geneviève SALSAT, Dominique PAGES, Georges LEFEBURE, Jean-Luc PRIEUR, Michel AUBOUIN, Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Jean-François THOMAS, Stéphane MICHEL.																								
Absents :	Précise que pour l'association La Maison des Jeunes et de la Culture – Maison pour tous, Monsieur Olivier DELAPORTE, Madame Valérie LABORDE, Madame Juliette DECAUDIN ne prennent part ni au débat ni au vote.																								
	6° A la majorité des membres présents et représentés, par 22 voix pour, 2 voix contre Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD, et 8 abstentions Geneviève SALSAT, Dominique PAGES, Georges LEFEBURE, Michel AUBOUIN, Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Jean-François THOMAS, Stéphane MICHEL.																								
	Précise que pour l'association Mini Wave Groupe/Modélisme Cellois, Monsieur Jean-Luc PRIEUR ne prend part ni au débat ni au vote.																								
	7° A la majorité des membres présents et représentés par 20 voix pour, 2 voix contre Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD, et 9 abstentions Geneviève SALSAT, Dominique PAGES, Georges LEFEBURE, Jean-Luc PRIEUR, Michel AUBOUIN, Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Jean-François THOMAS, Stéphane MICHEL.																								
	Précise que pour l'association de Jumelages, Madame Anne Sophie MARADEIX et Madame Birgit DOMINICI ne prennent part ni au débat ni au vote.																								
	Décide d'attribuer aux associations de la Ville, pour l'année 2026, les montants suivants :																								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Sport</th><th>Propositions 2026</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Aïkido Club Cellois</td><td>1 300 €</td></tr> <tr> <td>Assoc. Sportive 3è Age de La Celle St-Cloud</td><td>200 €</td></tr> <tr> <td>Athlétisme Club Cellois</td><td>7 200 €</td></tr> <tr> <td>Celle St-Cloud Basket-ball</td><td>12 500 €</td></tr> <tr> <td>Cellois Handball</td><td>14 000 €</td></tr> <tr> <td>Cellois Pétanque</td><td>1 100 €</td></tr> <tr> <td>Cellois/Chesnay Volley-ball</td><td>10 500 €</td></tr> <tr> <td>Club Aquatique Cellois</td><td>5 000 €</td></tr> <tr> <td>Club Sportif Cellois Football</td><td>39 000 €</td></tr> <tr> <td>Gymnastique Volontaire Celloise</td><td>200 €</td></tr> <tr> <td>Hot Frisbee Club Cellois</td><td>1 700 €</td></tr> </tbody> </table>	Sport	Propositions 2026	Aïkido Club Cellois	1 300 €	Assoc. Sportive 3è Age de La Celle St-Cloud	200 €	Athlétisme Club Cellois	7 200 €	Celle St-Cloud Basket-ball	12 500 €	Cellois Handball	14 000 €	Cellois Pétanque	1 100 €	Cellois/Chesnay Volley-ball	10 500 €	Club Aquatique Cellois	5 000 €	Club Sportif Cellois Football	39 000 €	Gymnastique Volontaire Celloise	200 €	Hot Frisbee Club Cellois	1 700 €
Sport	Propositions 2026																								
Aïkido Club Cellois	1 300 €																								
Assoc. Sportive 3è Age de La Celle St-Cloud	200 €																								
Athlétisme Club Cellois	7 200 €																								
Celle St-Cloud Basket-ball	12 500 €																								
Cellois Handball	14 000 €																								
Cellois Pétanque	1 100 €																								
Cellois/Chesnay Volley-ball	10 500 €																								
Club Aquatique Cellois	5 000 €																								
Club Sportif Cellois Football	39 000 €																								
Gymnastique Volontaire Celloise	200 €																								
Hot Frisbee Club Cellois	1 700 €																								

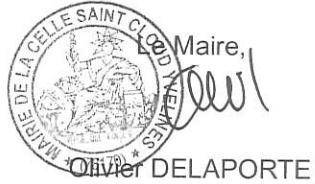
Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20251218-2025-93-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Judo club Cellois	8 800 €
La Celle St-Cloud Gymnastique	52 000 €
Les Choucas Cellois (VTT)	1 200 €
Mini Wave Groupe / Modélisme Cellois	1 400 €
Rugby Cellois Chesnaysien 78	18 000 €
Tennis Club La Celle St-Cloud	13 700 €
Tonus	300 €
Twirling Bâton La Celle St-Cloud	4 500 €
Culture	Propositions 2026
Association de Jumelages	950 €
Culture et Bibliothèque Pour Tous	1 718 €
MJC Maison pour Tous	302 000 €
MJC Maison pour Tous Projet fresque	20 000 €
Vie sociale	Propositions 2026
Croix Rouge Française (Unité locale de La Celle Saint-Cloud)	3 100 €
Secours Catholique	1 700 €
Association Saint-Vincent de Paul Conférence La celle Saint-Cloud	600 €
Association Scolaire Alphabétisation (A.S.A)	1 500 €
Solidarités Nouvelles pour le Logement Yvelines (SNLY)	900 €
Les Petits Pas du Square (L.A.E. P. de La Celle Saint-Cloud)	1 280 €
Club des Etangs	800 €
Réseau d'échanges réciproques de savoirs (RERS)	600 €
Association Aumônerie pour les jeunes	500 €
Association PMUA	200 €
Association des 3 Eléments	950 €
Association Cadres et Emploi (ACE)	250 €
Scouts et Guides de France Secteur de la Celle saint-Cloud (Groupe Lyautey)	600 €
Association Délos Apei 78	400 €
Scouts unitaires de France La celle Saint-Cloud (groupe Saint-Jean BOSCO)	1 150 €
Avenir APEI	500 €
Les amis de la Celle Saint-Cloud ADAC	2 060 €
Scolaires	Propositions 2026
Saint-Thomas de Villeneuve (ULIS)	173 €
Votre école chez vous	173 €
Apprentis Auteuil	865 €
APSEB	580 €
Personnel	Propositions 2026
Amicale du personnel communal	39 750 €

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20254218-2025-93-DE
Date de réception préfecture : 10/12/2025

Comité des œuvres sociales	13 000 €
Affaires générales	Propositions 2026
Union Nationale des combattants	500 €
Souvenir Français	700 €
TOTAL GENERAL	590 099 €

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice concerné.



Oliver DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :

- de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)
- ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.